



Mercredi 02 avril 2015

Communiqué de presse de Jean-Pierre BLAZY
Député-maire de Gonesse

MORY GLOBAL

Jean-Pierre BLAZY « exige que les salariés soient entendus et reçus par le gouvernement dans les plus brefs délais ».

« Une délégation de salariés devait être reçue ce jour et sans raison apparente elle a été reportée à une date non connue ». Les représentants syndicaux affirment **« ne plus pouvoir tenir les bases face à cette annulation vécue comme une provocation du gouvernement ».**

Suite à l'annonce de la liquidation judiciaire du transporteur Mory Global, le Tribunal de Bobigny a acté le licenciement de l'ensemble des 2150 salariés du transporteur Mory Global, fondé en 2014 sur les cendres de **Mory Ducros dont le siège se situait à Gonesse**, ancien numéro deux français de la messagerie.

Jean-Pierre BLAZY rappelle que **« cette annonce s'inscrit dans le contexte de crise profonde qu'a traversée le transporteur routier depuis 2008. Déjà, le 6 janvier 2011, je m'étais rendu au siège de la société Mory, pour soutenir les salariés de l'entreprise déjà en difficulté. Le gouvernement de l'époque que j'avais interpellé n'avait rien fait ».**

Début 2014 lors de la disparition de Mory Ducros, Jean-Pierre BLAZY avait **« précisé par ailleurs que l'offre d'Arcole Industries n'était ni recevable ni acceptable, car elle était incomplète et soumise à des conditions. D'un point de vue économique et social, j'avais dès lors alerté le gouvernement de l'impossibilité qu'un réseau de messagerie soit économiquement viable avec seulement 1754 salariés repris sur 40 agences seulement conservées ».**

Sur le volet social, les ministères des Transports, du Travail et de l'Économie ont informé par communiqué le 26 mars dernier que les salariés qui seront licenciés pourront bénéficier de mesures de même niveau que celles dont ont pu bénéficier les salariés de Mory Ducros début 2014.

Jean-Pierre BLAZY **« exige que les salariés soient entendus et reçus par le gouvernement dans les plus brefs délais ».** Il appelle également **« le groupe Arcole Industries à assumer ses responsabilités d'actionnaire et à contribuer au financement du PSE ».**